



Parc
naturel
régional
du Vercors

Liste des destinataires in fine

N/Réf.: 061/2017-JA/OP/BB/NR

Objet : diffusion de la motion loup adoptée par le bureau du Parc

Lans en Vercors, le 09 octobre 2017

Madame, Monsieur,

Face à la pression exercée par le loup en particulier sur l'élevage et suite aux sollicitations régulières dont nous faisons l'objet, nous avons souhaité écrire avec les élus du Parc une motion qui définit le cadre commun dans lequel nous nous devons d'agir. Cette motion dont nous vous invitons à prendre connaissance est jointe au présent courrier. Elle peut être amenée à évoluer.

Elle a été construite par les élus du Parc lors de débats en intercommissions les 29 mai et 6 septembre 2017. Puis, elle a été adoptée à l'unanimité par le bureau du Parc le 20 septembre dernier.

Le positionnement du Parc étant défini, il s'agit désormais de mettre en œuvre les actions répondant à l'objectif d'expérimentation que nous nous sommes fixés. Nous pourrions être prochainement amenés à revenir vers vous pour définir ou mettre en œuvre ces actions, dans le cadre partenarial auquel nous sommes attachés.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Président du Parc
Jacques ADENOT

le 1^{er} VP en charge de la biodiversité
Michel VARTANIAN

Pj : Motion adoptée par le bureau du Parc du Vercors du 20 septembre 2017

Aipilles
Ardennes
Armorique
Avesnois
Ballons des Vosges
Boucles de la Seine Normande
Brenne
Brière
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haute-Vallée de Chevreuse
Haut-Languedoc
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bessin
Marais poitevin
Martinique
Massif des Bauges
Millevaches en Limousin
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Maine
Oise-Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Préalpes d'Azur
Pyrénées Ariégeoises
Pyrénées Catalanes
Queyras
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Liste des destinataires

Membre du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors
M. le Président Région Auvergne Rhône Alpes
M. le Vice Président Région Auvergne Rhône Alpes en charge des PNR
Directeurs DDT 26 et 38
M. le Préfet de la Drôme
M. le Préfet de l'Isère
Présidents Conseil Départementaux 38 et 26
Présidents Chambre d'agriculture 26 et 38
Mme la Député – Marie Noëlle Battistel
Mme la Député – Célia De Lavergne
M. le Sénateur – Guillaume Gontard
Mme la Sénatrice – Frédérique Puissat
Président du Conseil Scientifique du Parc du Vercors
Directeur Fédération des Parcs
Directeur RNF
Directeurs ONCFS CNERA, SD38 et 26
Directrice DREAL Auvergne Rhône Alpes
Président APAP
Présidents FAI, ADEM
Directeurs ONF26/38
Associatif Association des Éleveurs et Bergers du Vercors Drôme-Isère
Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales
Présidents LPO 38/26
Présidents FRAPNA 38/26
Participants des commissions Biodiversité/Agriculture des 29 mai et 06 septembre 2017

Motion Loup

adoptée à l'unanimité lors du bureau du PNRV le 20 septembre 2017

Constatant que :

- Les élus reconnaissent que la présence du loup exerce une pression de plus en plus contraignante sur l'élevage en général.
- La présence des loups ajoute des contraintes supplémentaires dans un contexte économique déjà complexe, qui pour certaines exploitations, peut conduire à les mettre en péril.
- Ces nouvelles contraintes sont en contradiction avec les objectifs poursuivis par les mesures d'accompagnement mises en place depuis des années pour conforter l'activité pastorale : MAET, MAEC, Natura 2000....
- Le changement de comportement des loups qui contournent les dispositifs de protection les rendant moins efficaces, et semblent perdre leur crainte de l'homme

Considérant que :

- L'activité pastorale est un des piliers fondamentaux de l'économie montagnarde, source de produits de proximité et de qualité mais aussi de l'entretien de l'espace favorisant la biodiversité.
- Sur les Hauts Plateaux du Vercors, la transhumance est un des fondamentaux de la richesse de la Réserve Naturelle. Il serait regrettable que cette activité ancestrale disparaisse.
- Ces paysages et les produits de l'économie pastorale sont en grande partie les moteurs de l'activité touristique.
- La cohabitation entre la fréquentation touristique et la présence nécessaire des chiens de protection, patous et maintenant berger d'Anatolie, devient de plus en plus problématique.
- Les Elus locaux dont la responsabilité, même indirecte, peut être engagée, sont en première ligne pour la sécurité des biens et des personnes.
- Ils doivent répondre au stress des éleveurs en leur apportant soutien et information.
- La présence du loup a aujourd'hui un véritable impact sur l'équilibre cynégétique.

Souhaitant que :

- Une véritable gestion du loup mobilisant pleinement tous les acteurs concernés : services de l'Etat, louvetiers, chasseurs, naturalistes et éleveurs soit mise en place avec des échanges d'information coordonnés et rapides.
- La diffusion de l'information objective et transparente rendant compte de tous les impacts de la présence du loup auprès des élus, des éleveurs et de la population.
- Une clarification sur l'hybridation avec des chiens touchant la population de loups présente en France.
- Une prise en charge de cette situation par nos parlementaires pour faire évoluer la législation, en lien avec les élus locaux.

Motion Loup

adoptée à l'unanimité lors du bureau du PNRV le 20 septembre 2017

En conséquence, dans le but de mieux aider les éleveurs et de répondre aux attentes qu'ils nous formulent, et conscients :

- que la Charte du Parc naturel régional du Vercors inclut un volet Biodiversité important, qu'il se doit de respecter,
- que le Parc naturel régional du Vercors est un territoire laboratoire d'innovation,
- Nous sollicitons tous nos partenaires, pour ensemble, trouver et expérimenter de nouveaux protocoles permettant de mieux gérer cette difficile cohabitation loup-pastoralisme.
- Le Conseil scientifique sera sollicité pour accompagner le Parc naturel régional du Vercors dans cette démarche de concertation en lien avec les élus, les services de l'Etat et les représentants de la profession.